

Rapport public Parcoursup session 2023

CREPS Pays de la Loire - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de voeux confirmés | Nombre de propositions d'admission en procédure principale | Rang du dernier admis en procédure principale | Taux minimum boursier |
|--|-----------------|--------------------|----------------------------|---------------------------|--|---|-----------------------|
| CREPS Pays de la Loire - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous | Jury par défaut | Tous les candidats | 4 | 429 | 4 | 4 | |

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS APT nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices moyennes mais très diverses (activités d'expression, sports collectifs, activités de plein air). Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Cette formation s'adresse exclusivement aux élèves inscrits en mention complémentaire AGSS (Animation et gestion dans le secteur sportif) Vous devez impérativement vous inscrire en parallèle sur le site du CREPS à la page suivante avant le 10 avril 2023 <https://www.creps-pdl.sports.gouv.fr/formation.fiche-BPJEPS-APT-PSup> « Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » sont les suivantes : Le(la) candidat(e) doit : - être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : * « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ; * « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ; * « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ; * « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ; * « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) » en cours de validité. - présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation. Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation. En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'organisme de formation ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le 3° de l'article D. 212-27-1 du code du sport.

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Pour être admis dans cette formation, il est nécessaire de réussir les tests techniques d'exigences préalables (TEP) organisés pour vérifier le niveau exigé à l'entrée en formation.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Dates de la formation : octobre 2023 août 2024

La formation se déroule autour de la pratique des différentes famille d'activités (Activités Jeux Sportifs, Activités de Pleine Nature, Activités d'Entretien Physique et d'Expression Corporelle).

Chaque activité est abordée en trois temps 2 jours de pratique 2 jours en FOAD où les contenus théoriques sont abordés et 2 jours mise en situation pédagogique.

- Connaissance des activités physiques et sportives : définition des activités, technique des activités, réglementation liée à l'activité
 - Activités et jeux sportifs : jeux collectifs, jeux d'adresse, jeux d'opposition
 - Activités d'entretien corporel : entretien physique, expression corporelle
 - Activités en espace naturel : course d'orientation, marche nordique
- Construction de cycle, démarche pédagogique
- Renforts des connaissances des publics, scientifiques
- Cadre réglementaire
- Projet Sport Santé

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les dossiers des candidats ont été étudiés conformément aux modalités d'examen décidées en amont. Le projet de formation et la motivation exprimée par le candidat sont déterminants pour rentrer en formation au CREPS

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Il est conseillé aux candidats de prendre contact directement avec le responsable de la formation ou l'assistante afin de se faire expliquer les attendus et la formation choisie.

Les conditions d'entrée en formation sont présentées sur le site du CREPS à la page formation du BPJEPS Activités physiques pour tous et sont accessibles toute l'année

Tableau Synoptique

| Champs d'évaluation | Rappel des critères généraux | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---|---|--|---|---------------------------------|
| Résultat académique | Notes de français | - | bulletins de 1ère / note obtenue au bac de français | Important |
| | Note en EPS | - | bulletins 1ère et terminale / note obtenue au BAC / Résultats de la dernière classe fréquentée | Important |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | Méthode de travail | - | Fiche avenir | Très important |
| | capacité à l'oral | - | capacité à s'exprimer lors de l'entretien de sélection | Très important |
| | expression écrite / qualité de la syntaxe | - | Projet de formation motivé | Important |
| Savoir-être | autonomie / capacité d'organisation | - | fiche avenir / appréciation des professeurs sur le(s) dernier(s) bulletin(s) / entretien de sélection | Essentiel |
| | capacité à s'investir / implication | - | fiche avenir / projet de formation motivé / entretien de sélection | Très important |

| | | | | |
|---|--|---|--|----------------|
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation | - | projet de formation motivé / entretien de sélection | Très important |
| | connaissance des exigences de la formation: recherche d'une structure d'alternance | - | entretien de sélection | Important |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | pratique sportive en club , expérience d'encadrement et ou d'animation | - | rubrique activités et centres d'intérêts | Très important |
| | engagement (citoyen, associatif) | - | fiche avenir / projet de formation motivé / rubriques activités et centres d'intérêt | Très important |

Signature :

Aude REYGADE,
 Directeur de l'établissement CREPS Pays de la Loire